

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 novembre 2021

PPLO PROTECTION DES BIENS COMMUNS - (N° 4576)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 7

présenté par  
M. Dharréville

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« ou le Conseil économique, social et environnemental régional ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de précision vise à supprimer le conseil économique, social et environnemental régional (CESER) du mécanisme de désignation d'un conseil citoyen du bien commun singulier (CCBCS) qui s'inscrit dans le cadre organique relatif au CESE.